

Bulletin d'information de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sauvage (APELS).
L'Association protège votre milieu de vie depuis 1970.

Mot de la présidente

La belle saison est à nos portes. Souhaitons-nous du soleil pour en profiter pleinement.

Dans un premier temps, vous voulez certainement des nouvelles sur la consultation sur la coupe de bois. Voici le texte intégral qui a été envoyé en réponse à la consultation :



« Commentaires sur la consultation de coupe de bois : Zone 06151

En regard de la coupe de bois dans le secteur du Lac Sauvage, voici les préoccupations de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sauvage, (APELS) et ses 123 membres.

Problématiques qui nous préoccupent :

1- Transport du bois :

Les infrastructures menant au chemin du Lac Sauvage, routes et ponts, sont de très mauvaise qualité et ne pourront pas supporter le transport de poids lourds. Il est déjà difficile d'y circuler avec nos voitures tellement le chemin est détérioré. Le chemin est très étroit et comporte des côtes abruptes. Les risques d'accidents sont importants. Les fins de semaine et en saison estivale, ce chemin est emprunté par plusieurs piétons dont de jeunes enfants. La circulation de poids lourds ne devrait en aucun temps se situer dans un endroit de villégiature. De plus, la sortie du Lac Sauvage présente une côte importante le long de laquelle vivent des résidents permanents. Le bruit intense des camions forestiers chargés qui montent cette côte à basse vitesse constitue pour eux une nuisance importante.

Solution proposée :

Il faut trouver un autre endroit pour sortir le bois. Au bout du lac Long, le chemin du Grand Brûlé est peut-être une meilleure option. Il y a récemment eu de la coupe de bois près des lacs Berval et en Cœur. Les camions n'ont jamais emprunté le chemin du Lac Sauvage. Ils sortaient possiblement vers Ste-Agathe. Ce chemin a d'ailleurs été refait pour supporter le transport de ces camions.

2- L'aspect visuel :

Nous sommes préoccupés par l'aspect visuel résultant de la coupe de bois; sera-t-elle visible des différentes propriétés? La carte semble indiquer une coupe à plus de 50% sur la face de la montagne qui est visible du lac. (coin nord-est) Le sommet de cette montagne comporte un observatoire naturel très fréquenté par les villégiateurs de la région. La coupe proposée modifiera beaucoup le paysage en direction du lac Long et Sauvage. De plus, le lac Long est très fréquenté en hiver par ceux qui pratiquent le ski de fond, la raquette et la motoneige. Cet emplacement est aussi très utilisé par des entrepreneurs qui offrent des randonnées en traîneau à chiens. Une coupe à plus de 50% sur le flanc de la montagne réduira l'attrait de ces activités récréo-touristiques.

Solution proposée :

Dans les endroits visibles du Lac, nous nous opposons à une coupe à plus de 50%. Une coupe de jardinage serait plus indiquée.

3- L'aspect environnemental

Une coupe à plus de 50% pourrait-elle créer de l'érosion qui affecterait le Lac Long ainsi que le Lac Sauvage : sédiments dans l'eau, qualité de l'eau, de la faune et de la flore.

Nous sommes très étonnés que ce type de coupe soit retenu sur un terrain avec une pente importante et situé près d'un lac alors qu'au cours des 20 dernières années, on n'a pratiqué que des coupes de jardinage dans la région, même dans des emplacements moins risqués au point de vue environnemental. Nous avons vécu une mauvaise expérience au moment où l'électricité a été amenée à la pourvoirie du Lac Berval. Les arbres ont été coupés et suite aux pluies, de grandes coulées de boue se sont déversées dans le lac. Cette accumulation de sédiments fait vieillir notre lac. Un lac qui n'est pas en santé fait perdre de la valeur à nos propriétés et ce n'est définitivement pas ce que nous souhaitons.

Solutions proposées

Nous souhaitons une coupe à moins de 50% ainsi que le respect de la réglementation la plus sévère sur la protection des bandes riveraines. (Celle de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré prévoit une protection de 15 mètres.)

Sommaire

- 1 Mot de la présidente
- 3 Nouvelles en bref

Il est primordial de préserver la qualité de notre eau. Plusieurs villégiateurs et résidents boivent cette eau. Il faut donc préserver les abords des lacs mais aussi protéger tous les bassins versants. C'est une préoccupation importante actuellement dans toutes les municipalités qui ont des plans d'eau naturels.

4- Préservation des sentiers de randonnée :

Les résidents du Lac Sauvage utilisent, de façon régulière, différents sentiers à l'intérieur ou en bordure de la zone de coupe. Le sentier menant au camp Richelieu, celui menant au cap aux bleuets et tous les autres dont vous pouvez repérer l'emplacement en consultant notre site web: www.apels.ca/Sentiers.htm

Solution proposée :

Nous demandons qu'une bande de protection suffisamment large soit laissée de chaque côté des sentiers pour préserver les sentiers et leur aspect visuel. Une bande devrait avoir une largeur minimale de 30 mètres, de chaque côté du sentier.

Questions :

Il existe un cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 qui prévoit plusieurs mesures afin de protéger de l'environnement : l'eau, la faune et la flore.

Ce même cadre de gestion sera-t-il reconduit pour la période de coupe 2013-2018 nous assurant ainsi des mêmes protections?

Qui s'assurera que la compagnie en charge de la coupe de bois respectera les différentes réglementations en vigueur? Sans cette surveillance, nous sommes inquiets des dommages qui pourraient être faits à l'environnement. Une fois les dommages faits, il sera trop tard et nous en payerons le prix.

Nos préoccupations touchent la tranquillité et la sécurité de notre environnement bien sûr mais surtout la qualité environnementale de ceux-ci. Grâce au travail acharné de l'APELS (Association pour la protection de l'environnement du Lac Sauvage) depuis 1970, la qualité de l'environnement au Lac Sauvage s'est accrue de façon considérable. L'APELS a été un précurseur en matière de protection de l'environnement dans la région et en aucun temps nous souhaitons vivre un recul dans ce dossier.

Nous aimerions être invités à des rencontres de consultation ou de concertation sur ce dossier afin de bien comprendre le dossier et participer à la recherche de solutions. »

Lundi le 16 mai dernier, j'ai répondu à l'invitation du député Sylvain Pagé. Il nous a entretenus sur les enjeux majeurs de la région et les travaux réalisés récemment. Le maire, M. Poirier, était également présent. J'en ai profité pour poser

des questions sur la coupe de bois prévue. Ni le député ni le maire n'était au courant. Cependant, M. Poirier m'a donné le nom de la personne ressource à la MRC que je contacterai possiblement au début de l'été. M. Pagé m'a également invitée à communiquer avec lui si les réponses obtenues à la MRC ne me satisfaisaient pas. Le dossier est donc à suivre.

M. Poirier m'a partagé l'expérience de coupe de bois qu'il y a eu l'année dernière dans le domaine Valdurn. Il semble que ça ne se fasse plus comme il y a 10 ans. Il y a plus d'inspecteurs sur les lieux, les pratiques sont davantage respectueuses de l'environnement et aucune plainte n'a été logée à l'égard de cette coupe.

Si vous souhaitez plus d'information sur les lois ou règlements qui encadrent la coupe de bois, vous pouvez consulter les sites suivants :

La loi sur la forêt :

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-regime-gestion-loi.jsp

Ou le cadre de gestion du régime forestier :

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/cadre-gestion-regime.pdf

Finalement, vous avez certainement reçu tout comme moi un dépliant en provenance de la municipalité expliquant les différentes vocations du sol de la municipalité. Une partie du territoire près du lac Sauvage est voué à des fins d'aménagement forestier. La municipalité offre une séance de consultation publique le vendredi 10 juin à 19h00. Je ne crois pas que l'on puisse s'opposer totalement à de la coupe de bois sur ce territoire puisqu'il ne nous appartient pas. Cependant, nous pouvons certainement influencer le cours des choses afin de protéger notre environnement immédiat et empêcher les effets néfastes sur notre lac. J'essayerai d'être présente le 10 juin mais vous y êtes tous invités.

Assemblée annuelle

Vous êtes invités à la 42^e assemblée annuelle de l'APELS dimanche le 3 juillet prochain à 10h00. Nous tenterons de la tenir à nouveau à la pourvoirie. Surveillez le tableau d'affichage pour la confirmation du lieu.

Nathalie Frappier

Le Huard

Vol. 22 No 2 – Juin 2011

Le Huard est un lieu de partage des informations entre les propriétaires du Lac. Pour qu'il remplisse sa mission, il faut que chacun y communique les informations pertinentes à notre communauté. Certains(es) le font régulièrement et nous les en remercions. Les membres qui ont des suggestions, des informations à transmettre ou des annonces à publier sont priés de les soumettre au plus tard deux semaines avant chaque édition dans la boîte de l'Association fixée à l'arrière du babillard, par courrier au 2631 Ch. Du lac Sauvage J0T1J2 ou par courriel à l'éditeur.

Le Huard est normalement publié 3 fois par année

Responsable de la rédaction : Nathalie Frappier
Éditeur : Pierre Turcotte (pierre.t01@gmail.com)

Nouvelles en bref

Concernant les coupes de bois

La lettre de l'APELS citée plus haut n'a pas été la seule réponse à la consultation. Suite au courriel que j'ai fait parvenir à tous les membres, nous avons constaté qu'un certain nombre de personnes ont fait valoir leur opinion. Merci à tous ceux qui ont participé à la consultation.

De plus, le 27 avril dernier, j'ai contacté Jacques Supper, le directeur général du CRNTL, l'organisme chargé de la consultation sur les coupes de bois. Je m'informais sur la suite des événements et sur l'importance accordée aux commentaires reçus.

M. Supper m'a dit que la gestion des forêts subit de grandes modifications présentement et que la planification de la période 2013-2018 est très difficile parce que le gouvernement prévoit mettre en place de nouvelles règles qui pourraient affecter le résultat de la planification. De plus, les mécanismes de consultation sont plus poussés et sont nouveaux. Pour toutes ces raisons, le plan de coupe proposé près du lac Sauvage était très préliminaire et pourrait être passablement modifié.

Il s'est engagé à nous tenir au courant, soit par courriel ou par des annonces sur le site du CRNTL. Ce site mentionne d'ailleurs qu'un échéancier de planification est à venir et qu'il y aura d'autres consultations.

Concernant le plan d'urbanisme de la municipalité

Vous pouvez consulter le plan d'urbanisme complet sur le site de la municipalité. En plus des affectations forestières, j'ai remarqué que la région de Valdurn bénéficie d'un statut spécial et que toutes les routes sont classées selon leur importance, certaines d'entre elles comportant une interdiction de circuler pour les camions lourds. Comment les résidents de Valdurn ont-ils fait pour obtenir un statut spécial? Pourrait-on obtenir l'interdiction du camionnage sur le chemin du lac Sauvage?

Si vous vous posez les mêmes questions, venez à la consultation publique du 10 Juin à 19 h à l'hôtel de ville. Comme c'est un vendredi, même les non-résidents n'ont pas d'excuse.

Concernant l'état des routes

Depuis plus d'un an, Nathalie Frappier fait des pressions sur la municipalité pour améliorer l'entretien du chemin du lac Sauvage. D'autres résidents ont aussi communiqué leur insatisfaction concernant l'état de notre chemin. J'ai consulté le budget municipal 2011 sur le site de la municipalité pour voir le montant total alloué à l'entretien des routes. En résumé, sur un budget total de 5,6 Millions\$, on prévoit consacrer 731,000\$ à la voirie municipale. C'est à peine plus que le budget d'enlèvement de la neige, qui est de 717,000\$.

Compte tenu du fait que la qualité de notre chemin est très mauvaise (le type de revêtement qui a été utilisé est le plus économique qui soit disponible), il faudrait vraiment qu'il soit

refait pour qu'on n'ait pas à réparer des sections à tous les six mois. La solution serait peut-être de proposer un budget spécial lors de la préparation du budget de 2012?

J'ai aussi lu dans le procès-verbal de la séance du conseil du 3 mai que la somme de 125,000\$ devra être dépensée pour refaire le pont de la pisciculture et qu'une aide de 80,000\$ serait demandée au député Sylvain Pagé. On voit que la municipalité manque de fonds pour les routes. Est-ce que les priorités sont à la bonne place?

Concernant le CTEL

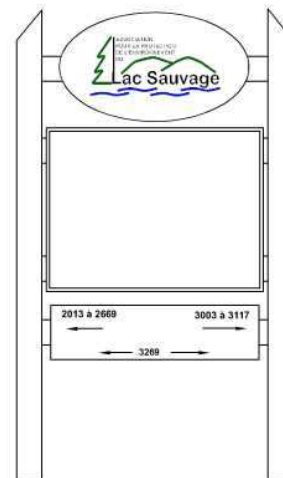
Dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai dernier, on peut aussi lire des développements concernant le CTEL. Il semble que la municipalité étudiait la possibilité d'acheter le bail du CTEL au lieu de renouveler le bail à chaque année. Les options proposées ont été rejetées et un comité a été mis en place pour trouver un organisme qui assurerait le développement du CTEL à long terme.

Rejointe au téléphone, Diane Lachaine nous informe que tous les membres du conseil d'administration du CTEL, à l'exception de la conseillère Lise Lalonde, ont démissionné, deçus d'être tenus à l'écart des décisions qui ont un impact majeur sur l'avenir du CTEL.

Concernant le babillard

Comme vous pouvez le constater, le vieux babillard de l'APELS est décapité depuis un certain temps et les délais de construction d'un nouveau babillard font que ce projet commence à ressembler au nouveau CHUM (mis à part les dépassements de budget).

Ne vous inquiétez-pas, votre comité travaille là-dessus. On a un plan en tête, on a des matériaux, gracieusement fournis l'an dernier par Christian Miron, le logo et les adresses sont faits, il ne reste qu'à regrouper l'équipe de construction pour la dernière étape, ce qui va être fait pendant les vacances d'été au plus tard.



Pierre Turcotte

Merci à nos commanditaires

RÉNOVATION ET INSTALLATION DE TOITURES



NICOLAS BRUNET
BBQ 8122-8716-09

Bardeaux d'asphalte - Cèdre
 Acier - Membrane élastomère
 Produits verts

**SOUSSION GRATUITE
 TRAVAUX GARANTIS**

www.toituresnicolasbrunet.com 888-425-2084

Travaux MultiServices

Déneigement Rénovation Réparations Peinture

Estimation sur demande Sylvain Grand'maison
819 425 8923



Boulet Barbe enr.
Service d'engin élévateur

1861, chemin Lac-Sauvage
 Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

ÉMONDAGE ET ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX
 SERVICE D'ESSOUCHAGE - LOCATION CAMION NACELLE

Jean-Claude Barbe
 (819) 425-8586
 Téléavertisseur : (819) 429-8777
 Courriel : bbarbe@qc.aira.com

ESTIMATION GRATUITE
 ASSURANCE COMPLÈTE

IGA
extra

**Marché IGA Robert Tellier
 Mont-Tremblant inc.**

412, route 117
 Mont-Tremblant (Québec)
 J8E 2X5
 Tél. : (819) 681-0330
 Téléc. : (819) 681-7888

L A B O R A T O I R E
JEAN-MARC ROSS
Orthèses du pied et Chaussures

Permis # 2103-7091 Jean Marchand, orthésiste, Prop.
 Natalie Ross Prop.

720, rue de Saint-Jovite,
 Mont Tremblant (Qc) J8E 3J8
 Tél. : (819) 425-9640
 Fax : (819) 425-9327

Mont Laurier
 St-Donat
 1-800-465-PIED(7433)

Membre de
 L'Association
 Nationale des
 Orthésistes de Pied

www.levertpaysage.com



Évodie Levert
 Technicienne horticultrice
info@levertpaysage.com

1211, rue Principale
 St-Faustin-Lac-Carré, Qc.
 J0T 1J1
 R.B.Q. : 8284.6395.32

Cellulaire : 819.808.1475
 Bureau : 819.688.2067
 Télécopieur : 819.688.6714

Réductions pour les détenteurs de la carte de membre du R.A.L. :



POURVOIRIE DU
Lac Berval
 Pêche et hébergement
 819-324-7900

Motel Le St-Faustin	5 à 10%
À la table des Mosaïstes	
BMR Yves Audet	10% sur certains produits
Le Vert Paysage	
Golf Des Ruisseaux	10% du prix régulier
Golf Mountain Acres	
Gîte du passant « chez Ginette »	10%